

# AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

## **Modification simplifiée du PLU de la commune de Widehem**

### **Objet de la mise à disposition**

Par arrêté n°2023-39 en date du 01 août 2023, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM) a prescrit une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Widehem, et par délibération n° 2024-143 en date du 11/04/2024, le conseil communautaire de la CA2BM a fixé les modalités de mise à disposition du public.

### **Objectifs de la procédure**

La modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Widehem a pour objet la *suppression de six emplacements réservés* qui concernaient la création de postes de refoulement, une station d'épuration ainsi qu'une servitude de passage au bénéfice du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau potable de la région de Widehem. Aujourd'hui la CA2BM, compétente en matière d'eau potable, n'a plus l'utilité de conserver ces emplacements réservés.

### **Consultation du dossier**

**La mise à disposition du public se déroulera du lundi 06 mai 2024 (9h00) au vendredi 07 juin 2024 (17h00) soit pendant 33 jours :**

Le public pourra consulter le dossier :

- En mairie de Widehem (18 rue Pasteur – 62630 WIDEHEM) aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Sur le site internet de la CA2BM dans la rubrique mise à disposition du public ([www.ca2bm.fr/la-ca2bm/les-documents-publics/les-avis-de-mise-a-disposition-du-public](http://www.ca2bm.fr/la-ca2bm/les-documents-publics/les-avis-de-mise-a-disposition-du-public)) ainsi que dans la rubrique urbanisme (<https://www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures/les-procedures-en-cours>) ;
- Un poste informatique sera mis à disposition des personnes qui souhaitent consulter les dossiers en mairie de WIDEHEM, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Pendant la durée de la mise à disposition, toute information relative au dossier peut être demandée au siège de l'enquête, soit à la mairie de Widehem ou à la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois – 11-13 Place Gambetta – 62170 Montreuil-sur-Mer (tel : 03.21.06.66.66) ;

Toute personne pourra, sur sa demande adressée à la mairie de WIDEHEM et au siège de l'EPCI et à ses frais, obtenir communication du dossier.

### **Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions**

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions du 06 mai 2024 (9h00) au 07 juin 2024 (17h00) soit pendant 33 jours :

- Au sein du registre de concertation, mis à disposition en mairie de Widehem (18 rue Pasteur – 62630 WIDEHEM) aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Par correspondance au Président de la CA2BM (11-13 place Gambetta – 62170 Montreuil-sur-Mer) ;
- Par courriel à l'adresse [modificationsimplifiee@ca2bm.fr](mailto:modificationsimplifiee@ca2bm.fr) ;

Les observations et propositions formulées sur le site internet de la CA2BM seront consultables sur le site internet de la CA2BM et annexées, dans les meilleurs délais par la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois, au registre. Le public est averti que les observations et propositions inscrites sur ces registres seront reportées sur le site de la CA2BM. L'anonymat n'est pas possible dans ce mode de consignation des observations.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président en dressera le bilan devant le conseil communautaire qui délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.